



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 66618

Texte de la question

M. Renaud Donnedieu de Vabres appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des infirmiers et infirmières exerçant en secteur libéral. Que ces professionnels de santé dispensent aujourd'hui des soins infirmiers lourds et complexes ou des prestations d'aide à la vie quotidienne, la rémunération des séances de soins est de 42,90 francs la demi-heure, ce montant demeurant inchangé depuis plus de quinze ans. De même les indemnités kilométriques n'ont pas été réévaluées depuis 1984 alors que les prix des carburants n'ont cessé d'augmenter. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le calendrier d'application du plan de soins infirmiers.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Donnedieu de Vabres](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66618

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5526

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)